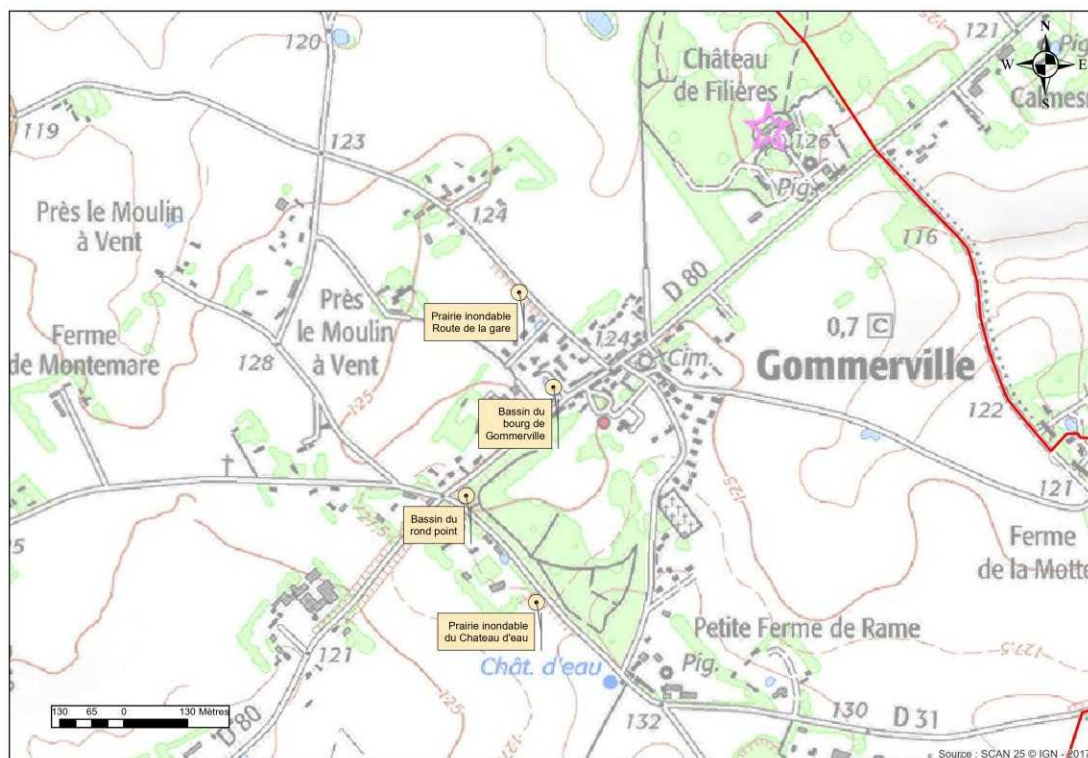


Prescriptions pour l'occupation :→ **Pâturage**

Pâturage de préférence par des petits animaux (moutons, poneys). Terrain non viabilisé, eau pour abreuver les animaux à fournir par le bénéficiaire

Obligations : maintien du couvert végétal enherbé et entretien de la parcelle (haies, clôture, ...) ; gestion obligatoire des refus des animaux (orties, chardons, rumex ...) et des délaissés

Situation géographique**Surface utilisable :** 2 081 m²**Montant annuel de la redevance :** 21,13€

-valeur qui sera actualisée selon le dernier indice national des fermages en vigueur



GOMMERVILLE - Bassin du bourg de Gommerville Suivi des Espaces Verts



Légende

- Type** * Arbuste
- Espaces_verts_linéaires**
— Haie
- Entretien_Actuel**
Type
■ Mise à disposition
▨ Pas d'entretien
□ Limites_ouvrage

Critère d'attribution

	Critère	Sous-critère	Barème
1	Prise en compte des contraintes du site et mesures pour limiter les impacts : voisinage, accès		/2

2.2 Si pâturage, moyens pour assurer la sécurité et le bien-être animal				
<u>Justifier d'un terrain de repli pour la période hivernale</u>			<u>Obligatoire</u> <u>Candidature non recevable en l'absence</u>	
	a	Modalités de mise en œuvre du pâturage : Capacité à intervenir rapidement en cas de nécessité, Délais prévu, Fréquence des visites Mesures envisagées pour la protection des aménagements (barrages, haie, pige de couleur ...)	De 0 à 5	/10
	b	Mesures envisagées pour la gestion des délaissés : refus des animaux, pieds de clôture	De 0 à 3	
	c	Préservation du site : adaptation du type et du nombre d'animaux à la surface et aux contraintes du site	De 0 à 2	

Total /12

en cas d'égalité sur la note totale sera retenu le candidat ayant la meilleure note au critère a